

■ **Modifier**

■ Insérer

■ ~~Enlever~~

Article 14 – CHIRURGIE

j) les prestations relevant de la spécialité en urologie (DO) :

...

~~262415 262426 Placement ou remplacement d'un cathéter supra-pubien K 70~~

~~La prestation 262415-262426 ne peut pas être portée en compte avec d'autres prestations thérapeutiques des voies urinaires.~~

262430 262441 Placement d'un cathéter sus-pubien K 50

262452 262463 Remplacement d'un cathéter sus-pubien K 15

La prestation 262430-262441 ne peut pas être portée en compte avec d'autres prestations thérapeutiques sur les voies urinaires réalisées pendant la même période d'hospitalisation.

...